

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2025**

Délibération n°2025.03.024.B

Assistance à Maîtrise d'ouvrage marchés d'assurances

LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 mars 2025

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s):

Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 19/03/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.024.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE MARCHES D'ASSURANCES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISÉ

Enjeux : [90501 -9) UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISÉ]

Les communes membres de GrandAngoulême ont exprimé le besoin de disposer à travers la centrale d'achats d'un service de conseil et d'assistance permanent en assurance afin d'optimiser les coûts et les formules d'assurance ainsi que d'un accompagnement pour la gestion de certains sinistres.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6, R2162-7 à 12 et R2162-13 à 14, du code de la commande publique.

La forme du contrat est l'accord-cadre avec un engagement sur un montant maximum de 1 500 000 € HT en application de l'article R2162-1 à R2162-3 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'accord cadre sera conclu avec un seul opérateur (mono attributaire) et sera à bons de commande sur la base de prix unitaires.

Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Pour information ce marché sera lancé par la centrale d'achat GRAP de GrandAngoulême afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025